



Communiqué de presse du 4 décembre 2025

## Le Conseil national rejette les compromis – la protection des loups risque d'être encore affaiblie !

L'acceptation par les deux chambres du Parlement de deux motions demandant un nouveau durcissement de la politique en matière de loups rend nécessaire une nouvelle révision de la loi sur la chasse. Le Conseil fédéral est désormais tenu d'élaborer un projet en ce sens. Nous nous opposons fermement à tout nouvel assouplissement de la protection des loups et nous nous préparons dès à présent à lancer un éventuel référendum. La motion Friedli demande l'abattage des loups dans les districts francs, une demande que le Parlement avait expressément rejetée lors de la révision de la loi sur la chasse en 2022. Le compromis conclu à l'époque est ainsi à nouveau rejeté. Une fois de plus, les organisations de protection des animaux et de la nature se font, pour ainsi dire, rouler dans la farine. Il apparaît clairement que la volonté politique de parvenir à un accord n'est pas récompensée, ce qui se confirme une nouvelle fois.

La dernière révision a déjà permis des interventions de grande ampleur dans la population de loups, qui sont désormais exploitées de manière excessive pour la troisième période de régulation consécutive. L'objectif politique reste le même, mais les résultats concrets se font attendre. Au contraire, des mesures toujours plus strictes sont exigées et les conditions convenues ne sont pas appliquées dans la pratique. La logique qui sous-tend cette approche est désastreuse : ce n'est que lorsque le dernier loup aura été tué qu'il n'y aura plus d'attaques contre le bétail mal gardé ou non protégé. Il était également préoccupant de constater le manque de connaissances techniques et la rhétorique populiste qui transparaissaient dans certains discours des partisans de la mesure. Les arguments fondés faisaient défaut, tout comme la volonté de reconnaître que l'on se trouvait peut-être sur une mauvaise voie.

La demande d'abattage des loups, même dans les zones d'interdiction de chasse, signifie que les derniers refuges sont désormais également perturbés par la présence accrue des gardes-chasse et des chasseurs, principalement la nuit. La motion Broulis, qui prévoit l'abattage tout au long de l'année des loups appartenant à des meutes, entraînera très probablement des modifications législatives supplémentaires. Il est à craindre qu'une nouvelle révision vise également d'autres animaux sauvages protégés, en particulier le lynx. La politique se rapproche ainsi à nouveau de la « loi sur l'abattage » que le peuple suisse a rejetée en 2020. Le projet menace à nouveau de compromettre la protection des espèces et la biodiversité.

### Au nom des associations et organisations :

Avenir Loup Lynx Jura (ALLJ), Wolfs-Hirten, Verein CHWOLF, Wolf Facts Schweiz, Komitee gegen Wolfsabschüsse, Wildtierschutz Schweiz, Im Namen der Wildtiere Schweiz, Campax

